

# CHRONIQUE DE LA PRÉSIDENTE

## **Nos voix collectives doivent être entendues!**

Lors de la campagne électorale provinciale, le premier ministre Doug Ford a dit clairement qu'il voulait « entendre les infirmières ». Il me l'a réitéré au cours d'une discussion impromptue pendant une réunion de tous les premiers ministres l'été dernier. Maintenant que l'Assemblée législative a repris, nous sommes prêts!

Il s'agit là d'un élément crucial, car l'examen détaillé des dépenses gouvernementales, également promis par les conservateurs pendant la campagne électorale, a été publié dans le but de trouver des efficiences et de réaliser des économies de l'ordre de six milliards de dollars. Tandis que le gouvernement déclare qu'il « permettra d'établir un niveau de référence plus durable de manière à offrir aux générations futures un gouvernement en bonne situation financière », il est difficile d'imaginer que ces « efficiences » ne toucheront pas les soins de santé et n'entraîneront pas de compressions dans les services, particulièrement à la lumière des récents commentaires de la ministre de la Santé et des Soins de longue durée, Christine Elliott (reportez-vous à la page 9). En septembre, dans son premier discours liminaire pour le sommet Health Care Leadership Summit de l'Association des hôpitaux de l'Ontario, la ministre Elliot a déclaré que le secteur des soins de santé devra trouver le moyen de fonctionner « de manière plus efficace ». Nous ne savons pas exactement ce que cela signifie et, franchement, je suis inquiète.

La réalité est que l'AIIO ne peut pas attendre que le gouvernement vienne nous trouver pour cette conversation. Cela n'a jamais été notre style. Nous avons donc organisé à l'échelle provinciale une rencontre avec la ministre Elliott dans quelques semaines seulement, et nous espérons en organiser une avec le premier ministre par la suite.

Mais nous ne pouvons pas faire ce travail de revendication *en silo* ou *uniquement* à l'échelle provinciale. Quelques dirigeantes et dirigeants syndicaux et quelques participantes et participants à notre récent sommet et au camp des militantes et militants ont déjà répondu à notre appel pour rencontrer leurs députées et députés provinciaux – et j'espère que vous serez les prochaines et les prochains! Vous pouvez le faire les vendredis lorsque les députées et députés sont dans les bureaux de circonscription ou pendant les semaines en circonscription (les semaines du 11 mars, du 22 avril et du 20 mai). Après tout, ce sont ces décisionnaires qui auront une incidence sur le financement et sur les conditions de notre travail et des environnements de notre pratique, et nous devons brosser un tableau percutant des soins de santé de première ligne du point de vue des personnes qui sont les mieux renseignées.

Même si cela semble intimidant, ce n'est pas forcément le cas. Vous pouvez profiter de votre première réunion pour rencontrer votre députée ou député provincial et pour vous présenter en tant qu'autorité en matière de soins de santé locaux. Nous vous fournirons tout ce dont vous avez besoin pour cette rencontre – nous avons créé une trousse pratique pour vous aider à faire pression auprès des députées et députés provinciaux – et nous avons préparé ce que vous devrez dire. Et, quand vous aurez terminé, nous aimerions savoir comment votre rencontre s'est déroulée. Veuillez envoyer un courriel à [cgrintake@ona.org](mailto:cgrintake@ona.org).

Nous devons nous assurer que toutes les députées et tous les députés provinciaux à l'échelle de la province entendent nos priorités – assurer des soins « exceptionnels » aux patientes et patients grâce à l'avantage des infirmières autorisées, protéger la sécurité des travailleuses et

travailleurs de la santé et soutenir les femmes marginalisées et défavorisées – et nous devons nous engager à agir à l'égard de ces priorités, notamment en ajoutant 10 000 infirmières et infirmiers autorisés sur une période de quatre ans. Nous devons discuter du travail qu'effectuent les IA et les professionnelles et professionnels de la santé, et des soins inestimables que nous dispensons. Compte tenu de l'orientation que semble prendre ce gouvernement, le fait qu'un plus grand nombre d'IA fait en réalité réaliser des économies au système devrait piquer son intérêt.

Nous devons absolument accepter l'offre du premier ministre Ford d'« entendre les infirmières ». Nos voix doivent être fortes et unies. Et elles doivent être entendues! Si 65 000 membres se joignent à nous pour cet appel, je suis convaincue qu'il nous écoutera.

## CHRONIQUE DE LA VICE-PRÉSIDENTE

### **Parlez-en dans votre milieu de travail!**

L'une des principales priorités du nouveau conseil d'administration est de rendre visite à nos membres dans vos lieux de travail aux quatre coins de la province et dans tous les secteurs pour voir les conditions dans lesquelles vous travaillez. Après tout, c'est une chose d'entendre comment vous vous efforcez de fournir les meilleurs soins possible dans des conditions extrêmement difficiles. C'en est une autre de le voir par nous-mêmes.

Bien que l'IIAO fasse sa part à l'échelle provinciale pour exercer des pressions en vue d'obtenir les effectifs et le financement dont nous avons désespérément besoin, nous vous encourageons à être votre propre porte-parole dans votre milieu de travail. Et l'AIIO dispose d'un outil très efficace et unique pour vous aider à le faire : le processus de la plainte de responsabilité professionnelle (PRP), accordé pour la première fois dans le cadre de la convention centrale des hôpitaux de l'AIIO en 1977.

Depuis, grâce à la collaboration de ses spécialistes de la pratique professionnelle, de ses agentes et agents des relations de travail, de ses dirigeantes et dirigeants élus et de ses membres, l'AIIO a conclu et mis en œuvre de nombreuses ententes avec vos employeurs – dont de nombreuses sont exécutoires – pour tenter de résoudre les problèmes liés à la charge de travail avant de passer à la dernière étape du processus du PRP : le Comité d'évaluation indépendant (CEI).

Ce sont là des mesures réelles et utiles sur lesquelles les employeurs doivent agir, et je peux vous assurer que l'AIIO est présente à chaque étape du processus pour veiller à leur application.

Jetez un coup d'œil à l'une de nos récentes ententes en matière de RPP au Runnymede Healthcare Centre de Toronto, où les problèmes s'étaient aggravés en ce qui concerne le manque de personnel infirmier autorisé, la combinaison inappropriée de compétences, le manque d'équipement et la sécurité insuffisante.

Grâce au processus du PRP, nous avons pu conclure une entente importante avec l'employeur, obtenant une augmentation de 3,5 postes d'IA à plein temps, une garantie que les quarts de travail des IA seraient dotés selon l'horaire avant leur affectation et que tous les appels pour maladie seraient remplacés, et qu'il y aurait des gardiennes et gardiens de sécurité supplémentaires. Il s'agit d'une énorme victoire pour le personnel et pour les soins aux patientes et patients, et ce, uniquement parce que ces braves membres ont refusé de se résigner devant des situations impossibles. Vous verrez une autre victoire impressionnante de la PRC à la page 21.

Même lorsqu'il devient inévitable de recourir au CEI, comme c'est malheureusement parfois le cas, nous réussissons très bien à démontrer aux trois membres du comité qu'un nombre insuffisant d'IA, que des modèles de soins inappropriés et que d'autres obstacles à la qualité des soins aux patientes et patients ont sérieusement compromis notre capacité à respecter nos normes de pratique.

Ainsi, la prochaine fois que vous et vos collègues membres de l'AIIO devrez accomplir la tâche que vous pourriez considérer comme écrasante de remplir un formulaire de la surcharge de

travail de l'AIIO, lequel vous permet de documenter vos préoccupations et d'entamer ces discussions importantes avec votre employeur, rappelez-vous tous les changements positifs qui peuvent découler de l'intervention des infirmières et infirmiers – et veuillez le remplir!

Vous pouvez en apprendre davantage sur nos formulaires de rapport sur la surcharge de travail et en obtenir un exemplaire auprès de la présidente ou du président de votre unité de négociation ou dans notre site Web, à l'adresse suivante : [ona.org/PPforms](http://ona.org/PPforms).